



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

\*\*\*

Date de convocation : 17-09-2009

Date d'affichage : 17-09-2009

Nombre de conseillers :            En exercice : 29    Présents : 27    Absent excusé et représenté : 1  
Absent : 1

L'AN DEUX MILLE NEUF LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire.

### PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Eladio CRIADO, Véronique BASTIDE, Jean-Claude MORGANT, Bruno MARCILLAUD, Ghislaine YVINEC, Philippe LELIEVRE, Patricia MELMI, Antoine BRUNO, Madeleine LE GALLOU, Sylvie DREYFUS, Catherine DUQUESNE, Josiane FANTOU, Isabelle BARBERA, Jawad HAJJAR, Karine SEGRESTIN, Xavier CASALTA, Olivier TEILHET, Louisa HADJIDJ, Danièle CASSIN, Pierre-Alain SIMON, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, James TAÏB, Véronique DARMON, Jean DHELENS

### ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE

Pierre GUERREIRO a donné procuration à Raymond CHARRESON

### ABSENT

Patrick LEROY

### SECRETAIRE DE SEANCE

Patricia MELMI

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2009**

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 juin 2009.

Approuvé à l'unanimité

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Des décisions ont été remises aux conseillers municipaux. Elles concernent :

09.032	Marché de fourniture d'éclairage scénique pour le théâtre de l'Arc-en-Ciel
09.033	Fourniture de livres, de documents sonores, audiovisuels et numériques pour la Bibliothèque municipale de Rungis, La Méridienne
09.034	Surveillance et gardiennage du stade municipal Lucien Grelinger
09.035	Contrat d'utilisation du traitement des paiements électroniques par carte bancaire sur internet
09.036	Marché d'enlèvement de graffiti des bâtiments communaux et privés à Rungis
09.037	Réfection des installations de chauffage de la mairie et ateliers du Centre Technique Municipal / mise en place de rafraîchissement à la mairie
09.038	Remplacement de l'arrosage automatique Zac des Antes – 2 <sup>ème</sup> phase et création sur deux sites
09.039	Entretien d'hygiène et de fournitures pour la dératisation pour divers sites
09.040	Fourniture de végétaux – fleurs coupées
09.041	Fourniture de divers matériels informatiques
09.042	Contrat de maintenance des cloches et horloges de divers bâtiments
09.043	Contrat de prévoyance collective concernant la garantie de maintien de salaire des agents titulaires et non titulaires
09.044	Assurance Dommages-Ouvrage
09.045	Contrat de maintenance et de mise à jour du logiciel de recensement militaire
09.046	Participations familiales du séjour ados au Futuroscope

**AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL**

**1. ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES ET DE MAISONS-LAFFITTE AU SIFUREP**

Le Conseil municipal

Approuve l'adhésion des communes de Saint-Maur-des-Fossés et de Maisons-Laffitte au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Voté à l'unanimité

**2. ASSOCIATION POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE METRO N° 7 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal

Désigne :

- Monsieur Bruno MARCILLAUD,  
Comme délégué titulaire,

- Monsieur Patrick LEROY,  
Comme délégué suppléant,

Pour représenter la commune auprès de l'Association pour le prolongement de la ligne de métro N° 7.

Voté à l'unanimité

### 3. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil municipal

Désigne :

- Monsieur Pierre GUERREIRO,  
Comme Correspondant défense.

Voté à l'unanimité

### 4. ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation aux entreprises présenté par les Services techniques.

Décide de lancer un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché d'assurance relatif aux risques statutaires du personnel.

Autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

### 5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET DE 17 H 00 HEBDOMADAIRES

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 17 heures hebdomadaires.

Décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2009	Nombre de postes Créés	Effectif au 24.09.2009
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet de 17 heures	0	1	1

Voté à l'unanimité

## **FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI**

### 6. DEMANDE D'INDEMNISATION D'UN PARTICULIER SUITE A UN ACCIDENT DE VOIRIE

Le Conseil municipal

Accepte d'indemniser Monsieur POUPARD domicilié à Lardy (91) du montant des réparations de son véhicule, soit 217,90 € TTC.

Voté à l'unanimité

## 7. SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil municipal

Attribue pour l'année 2009, une subvention complémentaire au CCAS d'un montant de 20.000 €.

Dit que le montant est prévu au budget 2009 au compte 65-657362-520 subvention au CCAS.

Voté à l'unanimité

## 8. SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2009 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES

Le Conseil municipal

Répartit la subvention départementale de 1.975,40 € de la manière suivante :

association	montant
Union Sportive de Rungis	658,47 €
Pétanque rungissoise	658,47 €
Rungis basket ball	658,46 €

Dit que les services du Conseil général du Val-de-Marne verseront directement la subvention aux associations désignées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

## 9. SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA 22EME COMPAGNIE

Le Conseil municipal

Attribue une subvention de 1.000 € à « l'Amicale des sapeurs pompiers de la 22<sup>ème</sup> compagnie ».

Dit que le montant est prévu au budget 2009 au compte 65-6574-510 subvention aux associations.

Voté à l'unanimité

## 10. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX ET DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAL DE MARNE

Le Conseil municipal

Attribue pour l'année 2009, une subvention de 400 € à l'Association des Secrétaires Généraux et Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales du Val-de-Marne.

Dit que le montant est prévu au budget 2009 au compte 65-6574-020 subvention.

Voté à l'unanimité

## **AFFAIRES SOCIALES**

### 11. CREATION D'UN CONSEIL DES SENIORS

*Affaire reportée*

## **ENVIRONNEMENT – SECURITE - TRANSPORT**

### **12. MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS**

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif à la collecte et à l'élimination des déchets ménagers, des encombrants, des déchets recyclables, toxiques et déchets verts

Décide de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché d'un montant maximum annuel de 450 000 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, après avis de la Commission d'appel d'offres.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

## **TRAVAUX**

### **13. MARCHE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif à la maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux.

Décide de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de services à bons de commande d'un montant maximum annuel de 140 000 € HT, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant après avis de la Commission d'appel d'offres.

Dit que la dépense est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

### **14. TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE D'ENROBES SUR CHAUSSEES**

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de mise en œuvre d'enrobés sur chaussées.

Décide de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché d'un montant maximum annuel de 400 000 € HT d'une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché après avis de la Commission d'appel d'offres.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Rungis, le 24 septembre 2009

Le Maire,

Raymond CHARRESON